



Avis d'enquête publique

Par arrêté du 2014/08/07/ATOS du 08 août 2014 annulant et remplaçant l'arrêté n°2014/07/09/ATOS,

Le maire de la commune de Morne-à-l'Eau, Monsieur Jean Claude LOMBION porte à la connaissance du public qu'il est procédé à la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Occupation des Sols – DATOS - à l'ouverture d'une enquête publique visant à ouvrir à l'urbanisation la parcelle AH 171 appartenant à la commune en vue d'y implanter un pôle de valorisation des déchets.

Le dossier d'enquête publique comprenant notamment un rapport de présentation du projet, une nouvelle écriture du règlement, les documents graphiques relatifs aux modifications apportées au règlement de la zone INA et un registre d'enquête publique est mis à disposition du public à la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Occupation des Sols (DATOS) (services techniques à Girard), siège de l'enquête publique, du lundi 25 août 2014 au jeudi 25 septembre 2014 inclus, où les personnes intéressées peuvent consulter le dossier du projet durant les jours ouvrables et aux heures d'ouverture des bureaux.

Pendant cette même période, elles peuvent consigner leurs observations, propositions et contre-propositions sur le registre public ouvert à cet effet à la DATOS ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur ou au maire à la mairie de Morne-à-l'Eau. Pour être prises en compte, les correspondances doivent parvenir à la mairie de Morne-à-l'Eau au plus tard le 25 septembre 2014, date de clôture de l'enquête publique.

Les observations, propositions et contre-propositions du public adressées par correspondances sont annexées, sans délai, au registre d'enquête publique déposé à la DATOS, pour être tenues à la disposition du public.

Monsieur Roger ANNICETTE, technicien supérieur en chef de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le Président du tribunal administratif de Basse-Terre par ordonnance du 22/05/2014 se tient à la disposition des personnes intéressées pour leur apporter les informations nécessaires sur le projet et recevoir leurs observations écrites ou orales à la DATOS *les jours et heures suivants* :

- Lundi 25 août 2014 de 9h00 à 12h00 ;
- Jeudi 04 septembre 2014 de 9h00 à 12h00 ;
- Jeudi 18 septembre 2014 de 9h00 à 12h00 ;
- Jeudi 25 septembre 2014 de 9h00 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre déposé à la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Occupation des Sols (DATOS). Elles peuvent également être adressées : -par email à lydie.clamy@mornealeau.fr ou datos@mornealeau.fr; par courrier au Maire (à l'attention du commissaire enquêteur) ou commissaire enquêteur – à la Mairie.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la DATOS et sur le site internet de la ville, une année durant. Elles peuvent obtenir une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en s'adressant au maire dans les conditions prévues au titre 1^{er} de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Madame Lydie CLAMY, directrice de la DATOS à la Mairie de Morne-à-l'Eau. Téléphone : 05 90 24 99 54, courriel : lydie.clamy@mornealeau.fr ou datos@mornealeau.fr.

Après l'enquête publique, après étude des demandes formulées lors de celle-ci, des avis des personnes publiques associées et du Commissaire Enquêteur, le projet de modification du POS pourra éventuellement être modifié en conséquence, et approuvé par délibération du conseil municipal.

